

ACTION N°1 : CONSTRUIRE UNE RESSOURCE FORESTIERE POUR L'AVENIR.**ACTION A CONDUIRE PAR FIB 01, LE CRPF, LES PROPRIETAIRES PUBLICS ET PRIVES, L'ONF****ACTIONS ET OBJECTIFS**

Actions	Gestionnaire	Objectifs et modalités
1.1 - Fonds départemental pour la replantation et l'entretien des nouvelles plantations	FIB 01 et le CRPF	1.1.1 – Animation de la mesure <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une cartographie des zones reboisées pour faire un état de ce qui a été fait et suivre l'évolution du travail. • Voir la question des friches avec la Chambre d'agriculture.
	Propriétaires publics / privés	1.1.2 – Fonds Départemental pour la replantation A partir d'une surface minimum de 0,5 ha jusqu'à 4 ha <ul style="list-style-type: none"> • Aide avec un taux de 60 % d'une dépense plafonnée à 4000 €/ha pour une plantation à plein, et une dépense plafonnée à 2300 €/ha pour les enrichissements et les dépressages de régénération naturelle. • Montant minimum de subvention par dossier de 500 € Sur des zones identifiées affectées par des phénomènes de manque de productivité : <ul style="list-style-type: none"> • Plantation : préparation du terrain, fourniture et mise en place des plants, protection gibier, suivi de chantier. • Enrichissement : préparation du terrain, fourniture et mise en place des plants, protection gibier, suivi de chantier. • Objectif : 70 ha/an. • Condition : propriétaires engagées dans des démarches de gestion durable (PEFC, PSG...). • Ne sont pas éligibles les opérations qui entrent dans les critères des aides de la Région R.A. et de l'Etat/Europe.
1.2 – Mieux connaître le potentiel forestier existant	ONF	1.2.1 - Evaluation des placettes existantes Faire un recensement avec un stagiaire ingénieur forestier.
	ONF / CRPF	1.2.2 - Installation de placettes si nécessaire Accompagner les dispositifs locaux pour la connaissance de la ressource forestière : en cofinancement à l'installation de placettes des maîtres d'ouvrages.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	1.1.1 - Animation FIB01 et CRPF (80%)		1.1.3 – Fonds départemental pour la replantation (100%)	1.2.1 Evaluation des placettes existantes (100%)	1.2.2 Installations de placettes (40%)	Total par an
Maître d'ouvrage	FIB 01	CRPF	Propriétaires publics / privés	ONF	ONF / CRPF	
2014	3 000 €	3 000 €	60 000 €	5 000 €	8 800 €	79 800 €
2015	3 000 €	3 000 €	60 000 €	0 €	8 800 €	74 800 €
2016	3 000 €	3 000 €	60 000 €	0 €	8 800 €	74 800 €

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016

ENJEU N°1 : DEVELOPPER LA PRODUCTION ET ANTICIPER LE RENOUVELLEMENT DES FORETS DE L'AIN

ACTION N°2 : ASSURER LA PERENNITE DE L'ACCESSIBILITE DES MASSIFS FORESTIERS

ACTION A CONDUIRE PAR LE CRPF, L'ONF, LA DDT

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire	Objectifs et modalités
2.1 - Animation desserte en amont des projets	CRPF	<p>Objectif : 15 km par an, en lien avec la DDT.</p> <ul style="list-style-type: none">• Animation pour identifier les dossiers, effectuer une pré-étude, recueillir les autorisations avant de monter les dossiers de demande de subvention sur la création et mise au gabarit de nouvelles dessertes après avis ONF / CRPF / DDT.• Une commission de validation des dossiers de chantiers (CG01, ONF, CRPF, DDT) avec 2 réunions par an fait le point d'avancement sur toute la desserte départementale et identifie le travail de chacun.
2.2 – Investissement dessertes et petits chantiers	Propriétaires forestiers publics ou privés	<p>Objectif : investir dans 6 à 7 petits chantiers ayant pour objectif la sécurisation et la mobilisation de bois.</p> <ul style="list-style-type: none">• Un « petit » chantier est un chantier non financé par l'Etat ou l'Europe.• Le montant de la dépense éligible est plafonné à 15 000 € avec une prise en charge à 50% par le Conseil Général, soit une aide de 7 500 € maximum par chantier.• Bonus environnemental : pour des kits permanents de franchissement de cours d'eau. La prise en charge du kit passe de 50% à 80% avec un plafond de dépense éligible de 1 000 € par kit.

FINANCEMENTS RESERVES PAR LE CONSEIL GENERAL

	2.1 Animation CRPF (80%)	2.2 Investissement dessertes et petits chantiers (50% plafonnés à 7 500 €)	Total par an
Maître d'ouvrage	CRPF	Propriétaires forestiers publics ou privés	
2014	26 000 €	50 000 €	76 000 €
2015	26 000 €	50 000 €	76 000 €
2016	26 000 €	50 000 €	76 000 €

COFINANCEMENTS EVENTUELS

ETAT (VIA DDT01), REGION, AGENCE DE L'EAU

ACTION N°3 : RESTRUCTURER ET GERER DURABLEMENT LA PROPRIETE FORESTIERE**ACTION A CONDUIRE PAR LE CRPF ET GSBDR****ACTIONS ET OBJECTIFS**

Actions	Gestionnaire	Objectifs et modalités
3.1 - Aider l'achat ou l'échange de parcelles forestières jouxtant les parcelles d'un propriétaire (public ou privé) afin d'obtenir une parcelle supérieure à 1 ha	CRPF et Propriétaires forestiers	Acquisition ou échange de parcelles à destination forestière : <ul style="list-style-type: none"> • 80% des frais d'actes et d'acquisition plafonnés à 500 €. • L'aide est soumise à l'engagement du propriétaire de réaliser un document de gestion sur les parcelles regroupées de plus de 4 ha. • Le critère limitant à 25 ha ne s'applique plus. Animation du dispositif d'achat et d'échange auprès des propriétaires forestiers privés et publics avec l'ONF.
3.2 - Animation du dispositif d'achat ou d'échange de parcelles en forêts publiques.	COFOR 01	Constituer des unités de gestion adaptées à la mobilisation des bois et à la réalisation de travaux forestiers en : <ul style="list-style-type: none"> • Aidant les propriétaires publics dans leurs démarches. • Informant les communes forestières de cette action.
3.3 - Inciter les propriétaires forestiers à l'élaboration d'un document de gestion pour les propriétés de 1 à 10 ha, y compris en cas de regroupement par un gestionnaire forestier professionnel ou un expert agréé.	Propriétaires forestiers	Rédiger 8 Documents de Gestion comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • une cartographie des types de peuplement • un programme de coupes et travaux sur une période de 10 ans • une adhésion à un système de certification de la gestion forestière durable (PEFC ou équivalent) • 80% de 420 € TTC soit un plafond d'aide de 350 € par dossier
3.4 - Sensibiliser les propriétaires à la sylviculture	CRPF et GSBDR	Sensibiliser et informer les petits propriétaires forestiers pour inciter à réaliser des chantiers groupés. Animer le réseau des référents locaux en tant que relais avec les adhérents des Groupements qui sont très souvent des petits propriétaires isolés. Organiser des journées d'informations sur la gestion forestière, la certification, les bonnes pratiques sylvicoles.
3.6 – Dynamiser la mise en œuvre de Plans Simples de Gestion	CRPF	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : réalisation de 25 documents de gestion. • Taux d'aide de 80% d'une dépense subventionnable de 250 € TTC, soit 200 € par dossier.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

Financement par action	3.1 - Aider l'achat ou l'échange de parcelles forestières (80%)		3.2 - Animation du dispositif d'achat ou d'échange de parcelle en forêts publiques (80%)	3.3 - Inciter les propriétaires forestiers à l'élaboration d'un document de gestion (1 à 10 ha) (80%)	3.4 - Sensibiliser les propriétaires à la sylviculture (80%)		3.5 – Dynamiser la mise en œuvre de PSG (80%)	Total par an
	Maître d'ouvrage	CRPF	Propriétaires forestiers	COFOR01	Les propriétaires forestiers	CRPF	GSBDR	
2014	20 000 €	30 000 €	1 920 €	2 800 €	20 500 €	16 000 €	5 000 €	96 220 €
2015	20 000 €	30 000 €	1 920 €	2 800 €	20 500 €	16 000 €	5 000 €	96 220 €
2016	20 000 €	30 000 €	1 920 €	2 800 €	20 500 €	16 000 €	5 000 €	96 220 €

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016

ENJEU N°1 : DEVELOPPER LA PRODUCTION ET ANTICIPER LE RENOUVELLEMENT DES FORETS DE L'AIN

ACTION N°4 : FAVORISER LE REGROUPEMENT DES CHANTIERS FORESTIERS

PROPOSITIONS D'ACTION A CONDUIRE PAR LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

ACTIONS ET OBJECTIFS

Action	Gestionnaire	Objectifs et modalités d'intervention
4 - Favoriser le regroupement de chantiers forestiers.	GSBDR, CRPF, ASLGF, Coforet, ou tout groupement de propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter des propriétaires voisins à regrouper leurs opérations de coupe ou travaux par l'intermédiaire d'un organisme professionnel, capable de réactiver dans le temps ce groupe de propriétaires pour reconduire de telles opérations. • Constituer des unités de travail de 2 ha minimum regroupant des chantiers réalisés dans au moins 3 propriétés distinctes (forêt publique ou privée) et situées sur une même commune ou de communes limitrophes. • Dépenses retenues : 300 € par chantier regroupé • Taux d'intervention du Conseil général de 50 % soit 150 € par chantier regroupé • Aide forfaitaire plafonnée à 4 propriétés par dossier • Adhésion obligatoire à une démarche de certification de la gestion durable des forêts (PEFC, FSC...).

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	4 – Regroupement de chantiers forestiers	Total par an
Maître d'ouvrage	Tout porteur de regroupement	
2014	10 000 €	10 000 €
2015	10 000 €	10 000 €
2016	10 000 €	10 000 €

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016

ENJEU 1 : DEVELOPPER LA PRODUCTION ET ANTICIPER LE RENOUVELLEMENT DES FORETS DE L'AIN

ACTION N°5 : ANIMER LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE

ACTION A CONDUIRE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU BUGEY

ACTIONS ET OBJECTIFS

Action proposée	Gestionnaire	Objectifs
5 - Animer les Chartes Forestières de Territoire.	SMPB/SIIF	<ul style="list-style-type: none">• Développer une stratégie locale de développement de la forêt et de la filière bois à l'échelle des territoires de projets.• Favoriser la mutualisation des actions en forêt, aider les collectivités dans leur démarche bois et bois énergie.• Information les communes du territoire, montage de projets bois énergie, mise en œuvre du volet forestier des PSADER avec les animateurs ...

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	5 – Animer la Charte Forestière du Massif du Bugey (32.5 %)	Total par an
Maître d'ouvrage	SMPB/SIIF	
2014	15 000 €	15 000 €
2015	15 000 €	15 000 €
2016	15 000 €	15 000 €

COFINANCEMENTS EVENTUELS : PSADER, FEADER

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016

ENJEU N°1 : DEVELOPPER LA PRODUCTION ET ANTICIPER LE RENOUVELLEMENT DES FORETS DE L'AIN

ACTION N°6 : PROTEGER LES FORETS DES ATTAQUES PHYTOSANITAIRES

ACTION A CONDUIRE PAR LES FORESTIERS PRIVES DE L'AIN

ACTIONS ET OBJECTIFS

Action	Gestionnaire	Objectifs
6 - Protéger les forêts des attaques de différents insectes par la gestion d'un fonds d'intervention mobilisable en cas de besoin	Forestiers privés de l'Ain	<ul style="list-style-type: none">• Repérer les zones sinistrées.• Acheter des produits phytosanitaires ou pièges à bostryches biologiques.• Distribuer les produits aux propriétaires forestiers publics et privés.

FINANCEMENTS RESERVES PAR LE CONSEIL GENERAL

	6 – Protéger les forêts des attaques phytosanitaires (80%)	Total par an
Maître d'ouvrage	Forestiers privés de l'Ain	
2014	13 000 €	10 400 €
2015	13 000 €	10 400 €
2016	13 000 €	10 400 €

ACTION N°7 : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES ESPACES NATURELS

ACTION A CONDUIRE PAR L'ONF ET LES ACTEURS LOCAUX EN LIEN AVEC LE CG 01

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire	Objectifs et modalités
7.1 – Corridors biologiques.	ONF et acteurs locaux en lien avec le CG	Action sur les corridors biologiques: <ul style="list-style-type: none">✓ Identification des espaces boisés sensibles des corridors biologiques.✓ Proposition d'actions de gestion en forêt publique permettant d'améliorer la fonction de corridors biologiques des espaces boisés.✓ Identification de points noirs au sein de corridors biologiques boisés et proposition d'actions concrètes pour résoudre les problèmes rencontrés.
7.2 – Arbres bios	ONF	Action sur les forêts et arbres ponctuels: <ul style="list-style-type: none">✓ La création de réserves biologiques sur des secteurs à enjeux très forts,✓ L'identification d'îlots de sénescence et de surfaces en évolution libre de quelques ha chacun✓ Maintien d'arbres disséminés (arbres morts ou sénescents, arbres à cavités, vieux ou très gros arbres) :<ul style="list-style-type: none">- Maintien d'arbres bios en forêt publique et privée = feuillus de plus de 80 cm de diamètre et résineux de plus de 1 m de diamètre<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la démarche et contractualisation avec le propriétaire : 80% de 240€ par projet• Marquage des arbres : 80% de 60 €/arbre• Indemnisation du propriétaire : 80% de 110 €/arbre• Objectif : 40 arbres/an- Pour la forêt publique, mise en œuvre d'un inventaire exhaustif des arbres à conserver pour la biodiversité dans le cadre des martelages.<ul style="list-style-type: none">• Protocole de recueil des données, programmation des ordinateurs de terrain, formation des agents• Marquage des arbres, prise de donnée et géolocalisation• Compilation des données et analyse• Objectif : 6 000 arbres/an

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

Financement du Conseil Général 01			
	7.1 - Corridors biologiques	7.2 – Arbres bios	
Maître d'ouvrage	ONF et acteurs locaux	ONF	Total par an
2014	5 000 €	8 520 €	13 520 €
2015	5 000 €	8 520 €	13 520 €
2016	5 000 €	8 520 €	13 520 €

ACTION N° 8 : MUTUALISER LES RESSOURCES HUMAINES ET LE MATERIEL AU SEIN DES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS

ACTION A CONDUIRE LES ETF ET FIB 01

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire	Objectifs et modalités de financement
8.1 - Aider à l'équipement en matériel	ETF	8.1.1 – Favoriser l'acquisition de matériel bois énergie. Financement à 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 €. La liste des matériels retenus n'est pas établie. Le dossier de demande de subvention est examiné par FIB01 et fait l'objet d'une délibération par le Conseil général.
		8.1.2 – Inciter à l'utilisation d'huile biodégradable. Expérimentation pour 15 entreprises. Prise en charge du surcoût (à justifier) à 100% sur 4 ans.
		8.1.3 – Respecter les forêts certifiées PEFC : mettre à disposition des kits de dépollution. <ul style="list-style-type: none"> • Financement à 50% de 30 kits en 2014, 20 kits en 2015, 10 kits en 2016. • Plafond de dépenses subventionnables de 40 € par kit
8.2 - Aider à l'installation de jeunes ETF, emplois d'avenir	Organisme employeur : association	Mettre en place des emplois d'avenir portés par une association et mis à disposition des ETF. Les ETF assureront la formation des jeunes. Contrats de travail en CDD de 3 ans. Objectif : 10 emplois d'avenir sur 3 ans.
8.3 - Formations	ETF	Indemnité à la journée pour effectuer des stages (informatique, calcul prix de revient, sécurité au travail, ...). 3 jours par an et par ETF Taux : 50 % d'un coût journalier de 300 € TTC. Objectif : 15 ETF formés par an.
8.4 - Traction animale	Maître d'ouvrage de chantier de traction animale.	Objectif : Améliorer les modes d'exploitation en zone sensible 8.4.1 - Appui financier du CG aux communes et propriétaires forestiers qui gèrent leurs coupes en traction animale. Un chantier démonstratif par an. Bonification de 200 € par jour-homme de travail entrtraction animale.
		8.4.2 - Valorisation et promotion des chantiers réalisés en TA (visite technique, diffusion des critères technico économiques, documents pédagogiques audio visuels).
8.5 – Animation FIB 01	FIB 01	Animation des actions 8.1 à 8.4.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	8.1.1 – Matériel bois énergie (50%)	8.1.2 – Huile biodégradable (100% du surcoût)	8.1.3 – Kits de dépollution (50%)	8.2 – Emplois d’avenir	8.3 - Formations	8.4.1 - Traction animale	8.4.2 – Traction animale	8.5 - Animation FIB 01	Total par an
Maître d’ouvrage	ETF	ETF	ETF	Organismes employeurs	ETF	Maître d’ouvrage		FIB 01	
2014	10 000 €	30 000 €	600 €	21 000 €	6 750 €	3 000 €	000 €	4 000 €	76 350 €
2015	10 000 €	30 000 €	400 €	42 000 €	6 750 €	3 000 €	000 €	4 000 €	97 150 €
2016	10 000 €	30 000 €	200 €	63 000 €	6 750 €	3 000 €	000 €	4 000 €	117 950 €

COFINANCEMENTS EVENTUELS

Etat/Europe, Région

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016

ENJEU N°2 : DEVELOPPER ET RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRENEURS FORESTIERS ET LE RESEAU LOCAL D'ENTREPRISES

ACTION N°9 : AIDER LA PREMIERE TRANSFORMATION DU BOIS, LE BOIS LOCAL, LES CIRCUITS COURTS

ACTION A CONDUIRE PAR FIB 01

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire ou bénéficiaire	Objectifs
9.1 Favoriser le bois local	FIB01	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les architectes et les maîtres d'ouvrage à construire en bois local• Animer la réflexion sur la caractérisation et la normalisation des produits de sciages (rencontre clients/fournisseurs pour projets collectifs)
9.2 Aide à l'investissement	Entreprises	<p>Augmenter le volume de bois sec dans les scieries de l'Ain</p> <ul style="list-style-type: none">• Installer des variateurs de fréquence pour diminuer les factures d'électricité.• Aider à l'acquisition de machine de classement mécanique pour le marquage CE• Aider à l'acquisition de séchoirs• Autres aides à l'investissement• La liste des équipements n'est pas établie. Le dossier de demande de subvention est étudié par FIB 01 et soumis au vote du Conseil général• Taux d'aide de 60%• Plafond des dépenses subventionnables de 19 166 €• Plancher de subvention à 500 €

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	9.1 Favoriser le bois local – Animation FIB 01 (80 %)	9.2 - Aide à l'investissement	Total par an
Maître d'ouvrage	FIB 01	Entreprises de la 1 ^{ère} transformation du bois	
2014	12 000 €	11 500 €	23 500 €
2015	12 000 €	11 500 €	23 500 €
2016	12 000 €	11 500 €	23 500 €

**COFINANCEMENTS EVENTUELS
SERFOBE**

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016

ENJEU N°2 : DEVELOPPER ET RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRENEURS FORESTIERS ET LE RESEAU LOCAL D'ENTREPRISES

ACTION N°10 : AIDER LA 2ème TRANSFORMATION A INNOVER ET A LUTTER CONTRE LES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX

ACTION A CONDUIRE PAR FIB 01, TPE, PME

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire ou bénéficiaire	Objectifs
10.1 - Promouvoir les solutions techniques propres et des démarches environnementales.	Entreprises	Aide à l'investissement des entreprises. <ul style="list-style-type: none">• Taux d'aide de 40% d'une dépense plafonnée à 25 000 €• Investissements éligibles : gestion des déchets, traitement du bruit, poussières, chauffage au bois, isolation thermique, santé, sécurité
10.2 - Innovations	Entreprises	Soutenir la R&D pour la mise au point de solutions techniques. <ul style="list-style-type: none">• Taux d'Aide de 70 % d'une dépense subventionnable de 20 000 €• Investissements éligibles : Réalisation de prototypes ; Etudes de faisabilité pour des projets innovants et participatifs ; Propriété industrielle ; Marketing• Action en lien avec la CMA et la CAPEB
10.3 - Menuiseries artisanales	Entreprises	Accompagner les fabricants de menuiseries bois à la qualification CE. Poursuivre le développement du marquage CE et les tests poussière <ul style="list-style-type: none">• Taux d'Aide de 40% d'une dépense plafonnée à 2000 €
10.4 - Animation de l'action	FIB 01	Accompagnement par FIB 01 des entreprises dans leur démarche. Réunions d'informations organisées par FIB 01 sur les thèmes environnementaux : gestion des déchets, bruit, poussières, énergie.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	10.4 - Animation FIB 01 (80%)	10.3 – Menuiseries artisanales, 2 par an (40% d'un plafond de 2 000€)	10.1 - Démarches environnementales - Aide à l'investissement : 40% avec plafond d'intervention de 10 000 €	10.2 Aides à la R&D : 40% avec plafond d'intervention à 8 000 €	Total par an
Maître d'ouvrage	FIB 01	Entreprises	Entreprises	Entreprises	
2014	7 000 €	1 600 €	10 000 €	8 000 €	26 600 €
2015	7 000 €	1 600 €	10 000 €	8 000 €	26 600 €
2016	7 000 €	1 600 €	10 000 €	8 000 €	26 600 €

COFINANCEMENTS EVENTUELS

CCI, CMA, CAPEB, REGION, ADEME, PLAN PME, DIRECCTE

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016

ENJEU N° 2 : DEVELOPPER ET RENFORCER LE TISSU D'ENTREPRENEURS FORESTIERS ET LE RESEAU LOCAL D'ENTREPRISES

ACTION 11 : Informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la construction bois

ACTION A CONDUIRE PAR FIB 01

ACTION ET OBJECTIFS

Action	Gestionnaire	Objectifs
11 - Evènements pour la promotion de la construction bois	FIB 01	<p>Faire la promotion de la construction bois en circuit court auprès des élus, des professionnels du bois, des maîtres d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant les nouvelles pratiques techniques de la filière bois. • Animer un stand filière sur le salon de l'habitat de Bourg en Bresse. • Organiser 4 vendredis du bois/an en lien avec les territoires. • Faire la promotion de bâtiments à haute performance énergétique. • Journées techniques, conférences, visites.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	Financement Conseil Général de l'Ain	
	11 - Animation FIB 01 (80%)	Total par an
Maître d'ouvrage	FIB 01	
2014	27 000 €	27 000 €
2015	27 000 €	27 000 €
2016	27 000 €	27 000 €

COFINANCEMENTS EVENTUELS

Région Rhône-Alpes

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016
ENJEU 3 : DEVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS ET LES FILIERES LOCALES BOIS ENERGIE

ACTION N° 12 :
DEVELOPPER LES INSTALLATIONS BOIS ENERGIE : SENSIBILISATION, ACCOMPAGNEMENT, FORMATION

GESTIONNAIRE : HELIANTHE

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire	Objectifs
12.1 - Promouvoir les chaufferies bois automatiques auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés	Hélianthe	La sensibilisation des maîtres d'ouvrage se fera au travers de plusieurs événements répartis dans le département de l'Ain : <ul style="list-style-type: none">• salons ou foires• réunions d'information à destination des élus• visites de chaufferies bois en fonctionnement
12.2 - Accompagner les maîtres d'ouvrage collectifs dans leurs projets de chaufferies	Hélianthe	Pour aider à l'émergence de nouveaux projets, il est souvent nécessaire d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur démarche. Suivant les niveaux d'avancement des projets, le travail d'Hélianthe consistera en : <ul style="list-style-type: none">• accompagnement dans le suivi des études de faisabilité et la prise de décisions,• suivi de la réalisation des projets,• suivi du bon fonctionnement des installations en service.
12.3 - Accompagner une démarche de valorisation des haies bocagère en bois énergie	Hélianthe	Il s'agit d'aider la filière à se mettre en place localement par les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Identification de chaufferies bois communales intéressées par la ressources haies.• Définition des facteurs de réussite : contraintes sur l'exploitation des chaufferies, contraintes sur le combustible (broyage, stockage, livraison), ...• Mise en relation avec des agriculteurs du territoire pouvant assurer la fourniture du combustible par l'entretien des haies.• Accompagner les agriculteurs sur l'organisation de filière.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	12.1 - Promouvoir les chaufferies bois automatiques auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés (80 %)	12.2 - Accompagner les maîtres d'ouvrage collectifs dans leurs projets de chaufferies (80 %)	12.3 - Accompagner une démarche de valorisation des haies bocagère en bois énergie	Total par an
Maître d'ouvrage	Hélianthe	Hélianthe	Hélianthe	
2014	4 000 €	8 000 €	5 000 €	17 000 €
2015	4 000 €	8 000 €	5 000 €	17 000 €
2016	4 000 €	8 000 €	5 000 €	17 000 €

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016
ENJEU 3 : DEVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS ET LES FILIERES LOCALES BOIS ENERGIE

ACTION N°13 :
FAVORISER ET DYNBAMISER LA MOBILISATION DU BOIS ENERGIE

ACTION A CONDUIRE PAR LES ETF

ACTION ET OBJECTIFS

Action	Gestionnaire	Objectifs
Impliquer les entreprises qui interviennent en forêt dans la mobilisation du bois énergie	ETF	Accompagner les ETF dans la mise en place de méthodes pour dynamiser la mobilisation du bois énergie (méthode de récolte, commercialisation, études prix de revient, ...). Sur des coupes de bois d'œuvre < 50 m ³ /ha, il serait intéressant de sortir du bois énergie pour rentabiliser le travail de l'ETF. Le donneur d'ordre fait la commande à l'ETF et gère le bois énergie. Une aide pourrait être apportée.

Cette action sera travaillée en 2014, afin d'en optimiser la pertinence, puis intégrée au livre blanc le cas échéant en 2015.

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016
ENJEU 3 : DEVELOPPER LES CHAUFFERIES BOIS ET LES FILIERES LOCALES BOIS ENERGIE

ACTION N°14 STRUCTURER LES FILIERES D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS ENERGIE

ACTION A CONDUIRE PAR L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES (COFOR 01)

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire	Objectifs
14.1 - Accompagner les collectivités dans la réalisation d'études de potentiel bois énergie et PAT, avec actions opérationnelles à la clé	COFOR 01	<p>Développer des outils d'aide à la décision pour les élus du point de vue de la ressource en bois énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • données sur la ressource en bois énergie dans les forêts des collectivités, immédiatement disponible ou en adaptant les méthodes de récolte, • estimation de la ressource en bois énergie dans les forêts privées, • données sur la ressource disponible comme sous-produits des industries de première et seconde transformation, • données économiques, • proposition de scénarii d'organisation de la filière sur le périmètre considéré <p>Il s'agira d'articuler cette action avec les autres mesures, en particulier afin d'optimiser les inventaires forestiers.</p>
14.2 - Aider financièrement les études de potentiel bois énergie	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les territoires dans leurs démarches de prise de décision relatives à la gestion de la forêt. Soutenir la réalisation des études. • Taux d'intervention de 80% des coûts de l'étude avec une dépense subventionnable plafonnée à 7 500 € HT.
14.3 - Accompagner le développement des plateformes territoriales bois énergie	COFOR 01	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la réalisation des études de faisabilité • Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le cadre de projets de plateformes territoriales.
14.4 - Aider les projets de plateformes publiques et privées	Collectivités et entreprises	<p>Aide à l'investissement des collectivités et entreprises dans les plateformes bois énergie avec couvert, ayant pour objectif la structuration d'une filière localement</p> <p>L'aide sera plafonnée à 58 000 € par projet et 20% du montant des travaux éligibles.</p> <p>Dépense éligible : immobilier et matériel.</p> <p>Les contrats d'approvisionnement avec des chaufferies locales seront présentés, représentant un volume annuel de bois d'au moins 30 % de la capacité de la plateforme.</p> <p><i>Projets mutualisés seulement : Ne sont pas éligibles les plateformes dédiées à une seule chaufferie.</i></p>

Actions	Gestionnaire	Objectifs
14.5 - Sécuriser l'approvisionnement des chaufferies publiques par le développement de contrats d'approvisionnement et formation sur la commercialisation des bois en forêt publique	COFOR 01	<p>Favoriser le développement de contrats d'approvisionnement avec les fournisseurs locaux de plaquettes forestières. Améliorer la participation des communes aux contrats d'approvisionnement bois énergie et bois d'œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les fournisseurs et leur présenter la démarche de contrat. • Etablir un contrat d'approvisionnement type. • Etablir avec une ou plusieurs entreprises volontaires un contrat d'approvisionnement pluriannuel. • Former les nouveaux élus aux enjeux de la commercialisation du bois d'œuvre et bois énergie.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	14.1 - Accompagner les collectivités dans la réalisation d'études de potentiel bois énergie et PAT, avec actions opérationnelles à la clé (80 %)	14.2 - Aider financièrement les études de potentiel bois énergie (80% plafonnés à 6 000 €)	14.3 - Accompagner le développement des plateformes territoriales bois énergie (80%)	14.4 - Aider les projets de plateformes publiques et privées (20%)	14.5 - Sécuriser l'approvisionnement des chaufferies publiques par le développement de contrats d'approvisionnement (80%)	Total par an
Maître d'ouvrage	COFOR 01	Collectivités	COFOR 01	Collectivités et entreprises	COFOR 01	
2014	4 800 €	6 000 €	4 000 €	58 000 €	1 600 €	74 400 €
2015	4 800 €	6 000 €	4 000 €	58 000 €	1 600 €	74 400 €
2016	4 800 €	6 000 €	4 000 €	58 000 €	1 600 €	74 400 €

COFINANCEMENTS EVENTUELS

14.4 : Pour l'investissement plateformes territoriales : PSADER

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016
ENJEU N°4 : GARANTIR LA COHERENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA FILIERE

ACTION N°15 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE HUMAINE DANS LA FILIERE FORET BOIS

ACTIONS A CONDUIRE PAR FIB 01

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire	Objectifs
15.1 - Animation en collège	FIB 01	Animations dans les collèges du département : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du film d'animation sur la filière bois. • Intervention sur les métiers du bois. • Promotion du site internet www.metiers-foret-bois.org • Promotion de la bourse de stages en ligne sur le site de FIB 01 à partir de septembre 2013.
15.2 - Animation sur le Pôle bois de Cormaranche en Bugey	FIB 01	Participation aux portes ouvertes des écoles. Mise en relation des écoles avec les entreprises et les jeunes en formation. Faire participer les élèves aux actions de la filière bois.
15.3 - Transport des collégiens	Collèges	Prise en charge des frais de transport des collèges qui souhaitent faire une visite du pôle de formation bois de Cormaranche en Bugey ou des visites d'entreprises du bois.
15.4 - Ain'formation métiers, Forum des métiers, Mondial des métiers	FIB 01	Représentation de la filière bois dans les forums de métiers locaux, départementaux, régionaux.
15.5 - Accompagner la formation ingénieur	FIB 01	Accompagner la mise en place de la formation ingénieur. Développer des modules de formation. Mettre en lien les étudiants avec les entreprises du bois par le biais de conférences techniques.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	15.1 - Animation en collège (80%)	15.2 - Animation au pôle bois (80%)	15.3 - Transports dans les collèges (100%)	15.4 - Forums des métiers (80%)	15.5 - Accompagner la formation ingénieur (80%)	Total par an
Maître d'ouvrage	FIB 01	FIB 01	Collèges	FIB 01	FIB 01	
2014	4 500 €	4 500 €	1 000 €	4 500 €	2 500 €	17 000 €
2015	4 500 €	4 500 €	1 000 €	4 500 €	2 500 €	17 000 €
2016	4 500 €	4 500 €	1 000 €	4 500 €	2 500 €	17 000 €

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016
ENJEU N° 4 : GARANTIR LA COHERENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA FILIERE

ACTION N°16 : ANIMER LA FILIERE BOIS AU SEIN DE LA MAISON DU BOIS DE L'AIN

ACTION A CONDUIRE PAR FIB 01

ACTION ET OBJECTIFS

Action	Gestionnaire	Objectifs
16 - Animation de la maison filière bois au sein de la Maison de la filière bois de l'Ain	FIB 01	Identifier la filière bois avec une structure à la hauteur de son activité économique. <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de conférences techniques en lien avec les élèves du pôle bois et les apprentis ingénieurs, les professionnels du bois. • Organisation de formations pour les élus et les entreprises du bois avec des organismes professionnels. • Expositions temporaires.

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

Financement du Conseil Général de l'Ain		
	16 - Animation de la maison filière bois au sein de la Maison de la filière bois de l'Ain (20%)	Total par an
Maître d'ouvrage	FIB 01	
2014	4 000 €	4 000 €
2015	4 000 €	4 000 €
2016	4 000 €	4 000 €

COFINANCEMENTS EVENTUELS :

Location aux écoles du Pôle bois. Location de salles, conférences

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016
ENJEU N°4 : GARANTIR LA COHERENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA FILIERE

ACTION N° 17 : FAIRE VIVRE LE SITE INTERNET DE LA FILIERE BOIS

ACTION A CONDUIRE PAR LES FORESTIERS PRIVES

ACTIONS ET OBJECTIFS

Action	Gestionnaire	Objectifs
17 - Animer le portail internet de la filière bois	Forestiers privés	Administration du site internet : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour régulièrement le portail internet (1 fois par mois) : événements de la filière bois, guides, échanges de données, ... • Mettre à jour le site internet une fois par an en profondeur : bilan des actions du livre blanc, fiches actions de l'année en cours, cartographies des actions menées

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL
 2014 sera la dernière année de financement.

Financement du Conseil Général de l'Ain		
	17 - Animation du portail internet de la filière bois (80%)	Total par an
Maître d'ouvrage	Forestiers privés	
2014	2 500 €	2 500 €

CONVENTIONNEMENT

Une convention entre le Conseil Général de l'Ain et le gestionnaire sera rédigée. Elle s'appuiera sur le présent document qui sera révisé chaque année pour les modalités précises de mises en œuvre.

LIVRE BLANC DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN 2014-2016
ENJEU N° 4 : GARANTIR LA COHERENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA FILIERE

ACTION N°18 : PILOTER, SUIVRE, EVALUER LE LIVRE BLANC

ACTION A CONDUIRE PAR LE CG01, FIB 01 ET HELIANTHE.

ACTIONS ET OBJECTIFS

Actions	Gestionnaire	Objectifs
18.1 - Préparation et animation du comité de suivi annuel (1 réunion par an)	FIB 01	Animer le comité de suivi et d'évaluation de la politique bois départementale piloté par le Conseil général de l'Ain en lien avec FIB 01 et Hélianthe (pour le bois énergie).
18.2 - Animer des groupes de travail thématiques	Hélianthe	Créer et animer des groupes de travail thématiques dans lesquels chaque acteur présentera l'avancement de ses actions et ses propositions pour les années suivantes.
18.3 - Mise à jour du livre blanc	FIB 01	Mettre à jour annuellement le livre blanc sur la période 2014 – 2017
18.4 - Mise en place et suivi des indicateurs	Hélianthe	Par des indicateurs de suivi, être en mesure de vérifier le bon déroulement des actions du livre blanc au fil de ses années d'application

FINANCEMENT RESERVE PAR LE CONSEIL GENERAL

	18.1 - Préparation et animation du comité de suivi annuel (80%)	18.2 - Animer des groupes de travail thématiques (80%)	18.3 - Mise à jour du livre blanc (80%)	18.4 - Mise en place et suivi des indicateurs (80%)	Total par an
Maître d'ouvrage	FIB 01	Hélianthe	FIB 01	Hélianthe	
2014	1 500 €	2 000 €	2 500 €	2 000 €	8 000 €
2015	1 500 €	2 000 €	2 500 €	2 000 €	8 000 €
2016	1 500 €	2 000 €	2 500 €	2 000 €	8 000 €